



Centre Communal d'Action Sociale

DÉCISION ADMINISTRATIVE

N° 2026_39_DA

Prise en application de la délibération du Conseil d'Administration du CCAS de VIF en date du 21 avril 2026 et conforme aux dispositions des articles R.123-21 et R.123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles

Objet :

Contrat d'abonnement annuel pour le logiciel ARCHIMED de la ludothèque

Le Président du CCAS de VIF (Isère)

DÉCIDE

De conclure, Un contrat d'abonnement annuel à Syracuse.cloud pour le logiciel ARCHIMED de la ludothèque du CCAS de Vif, pour la période du 1^{er} juillet 2026 au 30 juin 2027.

Récapitulatif de Abonnement annuel à Syracuse.Cloud pour la ludothèque	Coût H.T.	TVA	Coût T.T.C.
Logiciels Archimed	556,50 €	111,30 €	667,80 €
Total	556,50 €	111,30 €	667,80 €

Le coût de la prestation s'élève à 667,80 € TTC par an.

De signer la convention annexée à la présente décision administrative.

Fait à Vif

Le Président du CCAS, soussigné, certifie sous sa responsabilité, que le présent acte publié sous forme électronique sur le site internet de la collectivité est exécutoire et qu'il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de cette date de publication.